

COMMUNIQUE DE PRESSE

25/03/2026

Industrial Accelerator Act : Des mesures insuffisantes par rapport aux enjeux de compétitivité du secteur des industries mécaniques.

La Commission européenne a publié le 4 mars 2026 sa proposition d'Industrial Accelerator Act (IAA), qui crée un « cadre de mesures visant à accélérer le renforcement des capacités industrielles et la décarbonation dans les secteurs stratégiques ».

Nous regrettons que les mesures proposées dans l'IAA soient largement insuffisantes pour atteindre l'objectif, que nous partageons, de porter la part de l'industrie manufacturière à 20% du PIB de l'UE en 2035 :

- La proposition de la Commission restreint le champ d'application de l'IAA aux seuls technologies et secteurs dits stratégiques (secteurs en cours de décarbonation et certaines technologies « zéro net »). L'approche retenue ne prend pas en compte les chaînes de valeur complètes de ces technologies, ni l'industrie dans son ensemble. Cette approche n'est pas à la hauteur des enjeux non seulement industriels mais plus généralement économiques et sociaux, dans la mesure où d'autres régions du monde ont une vision systémique, de l'amont à l'aval, et soutiennent également leurs industries historiques et pas seulement celles dites stratégiques.
- Les dispositions des articles relatifs au « contenu équivalent à celui d'origine de l'Union » étendent la définition du « contenu UE » à l'ensemble des pays avec lesquels l'UE a des accords de libre-échange ou une union douanière, ce qui limite considérablement la portée de cette mesure. Or atteindre les objectifs poursuivis par une politique de contenu local impose de limiter le contenu européen aux produits effectivement fabriqués dans l'UE.

Pour l'ensemble de ces raisons, la FIM plaide pour :

- **Etendre le champ d'application de l'IAA**, notamment en prenant en compte l'ensemble des chaînes de valeur des produits et technologies ;
- **Limiter le « contenu UE »** aux produits effectivement fabriqués dans l'UE.

De manière générale, la FIM considère que l'objectif fixé par l'IAA ne pourra pas être atteint sans mener une politique industrielle systémique, articulée autour des axes suivants :

- Assurer une surveillance de marché suffisante pour prévenir l'importation de produits non conformes sur le territoire européen ;
- Renforcer les instruments de défense commerciale pour lutter efficacement contre les situations de dumping, de subventions indues ;
- Veiller à ce que la politique industrielle européenne s'attache à renforcer la compétitivité de l'ensemble des chaînes de valeur, et pas seulement celles des secteurs dits stratégiques, et prévienne les transferts d'impacts entre l'amont et l'aval de ces chaînes de valeur.

À propos de la FIM

La Fédération des Industries Mécaniques (FIM) rassemble 19 syndicats professionnels et représente un secteur qui compte plus de 11 200 entreprises, dont 95 % sont des TPE et des PME. Ces entreprises emploient plus de 595 000 salariés en France et ont réalisé en 2025 un chiffre d'affaires total de 155,4 milliards d'euros, dont 38 % à l'export direct. Les industries mécaniques conçoivent des équipements et composants pour tous les secteurs de l'économie :

- *Équipements de production (machines industrielles, agricoles et de travaux publics) et équipements mécaniques professionnels (pour la santé, le bâtiment, la restauration, la lutte contre l'incendie, l'approvisionnement en eau, la mesure, etc.) ;*
- *Composants et sous-ensembles intégrés dans d'autres secteurs industriels (automobile, aéronautique, énergie, ferroviaire, etc.) ;*
- *Pièces mécaniques issues d'opération de fonderie, forge, usinage, formage, décolletage et de traitement de surface ;*
- *Produits de grande consommation (arts de la table et outillage).*

Contact

Caroline DEMOYER : cdemoyer@fimeca.org – 06 46 42 57 49